



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

économie et finances : administration centrale

Question écrite n° 18103

Texte de la question

Mme Fanny Dombre Coste attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la diminution de l'effectif des fonctionnaires à la direction générale des finances publiques (DGFIP) décidée par le projet de loi de finances pour 2013. En effet, la charge de travail ainsi que sa complexité se sont accrues de 35 % depuis 2007 dans tous les services chargés de la gestion des finances publiques. Pourtant, le rôle de ces agents est primordial dans la politique de redressement des comptes publics puisque leur administration est au cœur des enjeux fondamentaux que nous voulons atteindre. La poursuite des suppressions d'emplois à la DGFIP aura ainsi des conséquences en termes d'affaiblissement de l'impôt et de lutte contre la fraude fiscale. Le risque à terme serait la privatisation du recouvrement, du cadastre, et un transfert des missions de gestion publique aux collectivités locales. Ainsi, elle lui demande les solutions envisagées afin que cette administration puisse exercer au mieux ses missions essentielles aux finances publiques.

Texte de la réponse

La DGFIP comme les autres directions participe à la réduction du volume des emplois publics. Cette évolution s'inscrit dans les orientations fixées par le Président de la République, qui conduisent en particulier à renforcer en emplois les secteurs de l'enseignement, de la sécurité et de la justice. Dans le même temps, et pour assurer la stabilité globale des effectifs de l'Etat qui participe du redressement des comptes publics, il est nécessaire d'être rigoureux dans d'autres départements ministériels. La loi de finances pour 2013 prévoit une diminution du plafond d'emplois de la DGFIP de 2 023 équivalents temps plein (ETP), soit un volume de suppressions inférieur de 17 % à celui de 2012. C'est à l'évidence un effort exigeant, mais dont le ministre a souhaité qu'il pèse le moins possible sur les services opérationnels et en contact direct avec les usagers. Ainsi, afin d'alléger la pression portant sur les services déconcentrés et les emplois de catégorie C, il a été décidé de majorer le volume des suppressions pesant sur les services centraux et, pour la première fois, de supprimer des emplois de cadres supérieurs. De la même manière, la charge de travail et la valorisation de l'accueil ont été mieux pris en compte dans la méthode utilisée par la DGFIP pour répartir ses emplois entre les services. Afin que cette réduction n'altère ni les conditions de travail des agents, ni la qualité du service rendu aux usagers, un travail visant à faciliter l'allègement des tâches et la simplification des procédures est mené parallèlement. Il doit permettre en particulier de continuer à lutter efficacement contre les fraudes et de délivrer le meilleur conseil aux usagers comme aux décideurs locaux. Ceci constitue un objectif majeur de la DGFIP, dont l'action est conduite par le souci permanent de l'équité et d'un management humain, attentif notamment aux conditions de travail des personnels. Il est également rappelé que, dans le contexte des efforts de réduction des emplois de l'administration fiscale, l'effectif des vérificateurs du contrôle fiscal a été stabilisé au sein des directions nationales et territoriales. Ceci confirme la volonté de conforter les missions de la DGFIP, qui illustre la capacité de l'administration financière à se moderniser au service de tous, tout en participant au redressement des finances publiques.

Données clés

Auteur : [Mme Fanny Dombre Coste](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18103

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1461

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8718